



PRÉFET DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Communiqué de presse

Le préfet joue un rôle central dans la définition et la coordination des dispositifs de gestion de crise : directeur des opérations de secours, il est en charge d'assurer la cohérence de l'action publique par la coordination de l'ensemble des acteurs publics, privés, associatifs et des collectivités territoriales.

L'organisation des secours, la prise en charge des populations, la sauvegarde des personnes, des biens et de l'environnement nécessitent une préparation en amont pour apporter la réponse opérationnelle la plus efficace possible en situation d'urgence (accident, catastrophes, sinistres, etc.) Cette préparation à la gestion des crises prend trois formes différentes : la planification de l'organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC), les exercices et les retours d'expériences.

N'appartenant à aucune zone de défense, l'archipel ne peut bénéficier de l'appui d'un état-major de zone. En cas de catastrophe, l'interlocuteur direct du préfet est le centre opérationnel de gestion interministériel de crise situé à la préfecture. Localement, la sécurité civile repose sur les services d'incendie communaux constitués exclusivement de sapeurs-pompiers volontaires.

Pour l'exercice de ses missions en matière de protection civile la préfecture s'appuie sur un chargé de mission de sécurité civile. Celles-ci consistent prioritairement à assurer une expertise sur la connaissance des risques majeurs, sanitaires, naturels et technologiques aux fins d'assister le préfet dans la définition des moyens de secours ou de prévention à mettre en place. En tant que préventionniste, le chargé de mission doit assurer les commissions de sécurité et dispenser des formations internes à l'Etat ainsi qu'aux services incendie de Saint-Pierre et de Miquelon.

Depuis le 1^{er} février 2012, ces missions sont assurées par le Capitaine de sapeurs-pompiers professionnels, Monsieur Fabrice ANSELME, chargé de mission sécurité civile auprès du préfet de l'archipel. Partenaire incontournable dans l'organisation de la sécurité civile sur l'archipel, le Capitaine ANSELME est devenu l'interlocuteur de tous les acteurs locaux concernés par les problématiques de prévention et de sécurité civile.

Son action a contribué à améliorer l'organisation de la sécurité civile à Saint-Pierre et Miquelon. Après trois ans et demi passés au service de la population de l'archipel, celui-ci quittera définitivement ses fonctions le 31 juillet 2015.

L'occasion pour nous de souligner son investissement dans la sécurité des personnes et des biens et de lui remettre la médaille d'OR de la sécurité intérieure, ce jeudi 18 juin à 18h00 à la résidence préfectorale.

Bilan des actions menées

- La planification des secours qui constitue un élément fondamental de prévention et organise la phase d'alerte, la coordination des moyens et la réponse opérationnelle :

Réalisés	En cours
Dossier des Risques Majeurs	PIGUS (plan d'intervention pour la gestion des urgences sanitaires)
Dispositions Générales ORSEC	DS Secours en montagne
DS Nombreuses victimes	DS Tsunami
DS Électrosecours	ORSEC Mer Dispositions générales
DS Hébergement d'urgence	ORSEC Mer Volet Sauvetage
Acheminement des appels d'urgence	ORSEC Mer Polmar
DS Plan Iode	
DS Aéroport Pointe Blanche	
Procédure de vigilance météo	

- Les exercices de sécurité civile qui sont essentiels pour évaluer le contenu de la planification des secours et d'en porter les corrections par le retour d'expérience :

Années :	Nombre d'exercices :	Dispositions ORSEC et plans concernés :
2012	3	D. générales, DS NOVI, DS. Aéroport Pointe-Blanche, DS Tsunami, plan interne Centre de détention.
2013	2	D. générales, POIS, Plan blanc, DS Electro-secours.
2014 (1)	1	D. générales, Polmar terre.
1 ^{er} semestre 2015	2	D. générales, DS hébergement d'urgence, DS. NOVI.

- Le contrôle des établissements recevant du public par la commission départementale de sécurité et d'accessibilité:

années	2011	2012	2013	2014	2015
Priorités		ERP avec locaux à sommeil	Accueil de mineurs	ERP avec public nombreux	
nombre d'établissements contrôlés par la commission de sécurité	3	16	10	21	5
contrôles pour utilisation exceptionnelle de locaux		3	3	3	2
contrôle spéciaux		5	2	1	1

- Enfin, le service de sécurité civile est doté chaque année d'un budget permettant de subventionner de l'équipement au profit des acteurs impliqués :

Années :	Sommes :
2013	15 705,00 euros
2014	10 000,00 euros
2015	15 000,00 euros